

DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER : /.... /....

DEMANDE DE CÉSURE (Articles D 611-13 à D 611-20 du Code de l'Éducation)

Dépôt auprès DE LA SCOLARITÉ DE VOTRE COMPOSANTE INTERNE DE FORMATION :

Pour le premier semestre où l'année universitaire 2025/2026

- Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 15/09/2025**

Pour le second semestre

- Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 12/12/2025**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DÉPOSÉ AU-DELÀ DES DÉLAIS FIXÉS NE SERA PAS RECEVABLE

L'étudiant

Numéro étudiant :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Courriel :

Téléphone :

Collège – Composante de formation

Formation suivie lors du dépôt de votre candidature :

.....

Formation souhaitée à votre retour de césure :

.....

Composante de formation :

.....

Attention ! Dans le cas où l'étudiant souhaite changer de cursus ou d'orientation au retour de césure, il devra en informer son cursus de réintégration ou intégration dans les meilleurs délais et perdra son droit à intégration ou réintégration dans ce cursus dès lors que les délais d'inscription administrative seront clos.

Vous envisagez une période de césure :

Sur le semestre 1 ou l'année universitaire = > Dépôt des candidatures : au plus tard le 15/09/2025

Sur le semestre 2 de l'année universitaire = > Dépôt des candidatures : au plus tard le 12/12/2025

Période de césure (dates au format JJ/MM/AAAA) : du au

La période de césure doit correspondre à un semestre (du 01/09/2025 au 31/01/2025) ou à une année universitaire (du 01/09/2025 au 31/08/2026).

Période concernée :

- Semestre impair**
- Semestre pair**
- Année universitaire**

Forme(s) de césure :

- Formation dans un domaine différent de la formation d'inscription d'origine
- Engagement de service civique
 - Engagement volontaire de service civique
 - Volontariat associatif
 - Service volontaire européen
 - Volontariat de solidarité internationale
 - Service civique des sapeurs-pompiers
 - Volontariat international en administration et en entreprise (18 - 28 ans)
- Projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur
- Expérience en milieu professionnel :
 - Contrat de travail
 - Expérience non rémunérée au titre de bénévole

Stage *durée maximale de chaque stage : 924 heures, possibilité de réaliser plusieurs stages pendant la césure*

Autre (préciser) :
.....

Votre projet se déroule : France Etranger (précisez) : UE Hors UE

Préciser le(s) pays :

Dans le cadre d'un projet à l'étranger, consultez le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> Prenez d'ores et déjà connaissance des informations aux voyageurs et des démarches à effectuer, dans le cas où une décision favorable soit attribuée à votre projet, notamment pour la prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc.). Toute demande en zone rouge sera automatiquement refusée.

Votre période de césure se déroule-t-elle dans une structure d'accueil ?

(Si oui, la convention de césure ne pourra être valable qu'après transmission d'un document écrit d'engagement de la part de la ou des structure(s) d'accueil)

OUI :

Nom de la structure n°1 :

.....

Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) :

.....

Lieu :

.....

Nom de la structure n°2 (si plusieurs structures d'accueil) :

.....

Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) :

.....

Lieu :

.....

NON

Résumez votre projet en 6 lignes maximum (modalités de réalisation et d'encadrement pédagogique le cas échéant en cas d'accompagnement pédagogique)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre à la demande de césure :

- Lettre de motivation dans laquelle il précise le projet envisagé dans le cadre de la période de césure sollicitée ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet et ses objectifs.
- Certificat de scolarité / d'inscription (si déjà inscrit)
- Justificatif d'admission (si non encore inscrit) : vœu Parcoursup validé, attestation de transfert arrivée favorable, décision eCandidat, etc.)
- Résultats année antérieure (le cas échéant et si études validées en dehors de l'UPPA)
- Attestation(s) de la part de l'organisme d'accueil prêt à s'engager sur la période, dans le cadre d'une césure réalisée auprès d'un organisme d'accueil (exemple : stage, engagement volontaire de service civique, formation, CDD, ...)
- Attestation de responsabilité civile en cours de validité
- Inscription administrative finalisée et validée

Documents complémentaires à fournir si départ à l'étranger

- Attestation d'assurance de garantie individuelle accident couvrant la période de césure
- Attestation de rapatriement (sauf pour les ressortissants du pays où a lieu la césure) couvrant la période de césure
- Justificatif attestant de votre inscription sur la plateforme « le fil d'Ariane » pour les étudiants Français mentionnant : nom(s) ; prénom(s), destination et date du séjour
- Fiche pays extraite du site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères signée et datée portant la mention « *J'atteste avoir pris connaissance et compris les conditions d'entrée en matière d'accueil, de sécurité et de santé mentionnées dans la présente fiche pays* »

Fait à, le.....

Signature de l'étudiant(e) :

Avis du Responsable de formation	Avis du Directeur du Collège et/ou du Directeur de l'Institut/Ecole	Décision du Président de l'Université
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable, motifs : A, le.....	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme A, le.....	<input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée A, le

CONTRAT D'ENGAGEMENT CÉSURE (Articles D 611-13 à D 611-20 du Code de l'Education)

Objectifs du contrat

- Permettre à l'étudiant de bénéficier du dispositif de césure mis en place à l'université, conformément à la réglementation
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire et le dispositif de césure
- Aménager la formation universitaire et permettre la réalisation d'une période de césure sans mettre en jeu la réussite universitaire de l'étudiant

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour s'engage à :

- prendre en considération le dispositif de césure dont bénéficie l'étudiant au regard de la réglementation et de la décision prise par l'établissement,
- garantir à l'étudiant de conserver le bénéfice d'une année d'inscription dans une formation de l'UPPA obtenue avant son départ en césure,
- valider sa période de césure selon les modalités définies par le responsable de la formation par l'attribution de crédits « bonus ».

L'étudiant bénéficiant du présent contrat s'engage à :

- avant son départ en césure au cours d'un seul semestre : s'inscrire à la session d'examens du semestre en cours avant le départ en césure,
- informer immédiatement l'université de tout changement de situation durant la période de césure,
- dans le cas où la période de césure se réalise à l'étranger : se renseigner et mettre en œuvre les démarches nécessaires au bon déroulement du séjour notamment en terme de prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc). Pour ce qui est de la période césure à l'étranger réalisée sous forme de stage, il convient de se référer à la réglementation sur les stages,
- s'acquitter des droits de scolarité au taux réduit et de la CVEC.

Signature de l'étudiant(e)	Signature du Président de l'Université
A le	A le

Une fois votre demande signée par votre responsable de formation et votre directeur.rice de collège, vous devez l'envoyer par mail à : cesure@univ-pau.fr